



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Réfect. toitures bâtiment principal	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EF236-191056/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.091106.001	<b>Date</b> 2018-08-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTC-035-14985	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTC-8-41102 (035)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-08-27</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lussier, Joël	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtc035
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 708-3582 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EF236-191056-A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTC-035

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EF236-191056

File No. - N° du dossier  
MTC-8-41102

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**La présente modification 001 de l'invitation vise les éléments suivants ;**

- **Addenda 001**
- **Questions et réponses**

**Question (Français)** - Dans les devis, on peut lire '*Manchon d'accouplement flexible ou beigne d'étanchéité selon les conditions sur place*' (Section 07 52 01 point 2.10.3).

Après avoir visité les lieux, nous avons pu constater que tous les drains sont facile d'accès et qu'il n'y a aucun obstacle majeur qui nous empêcherai de pouvoir y installer un manchon flexible (Raccords flexible).

Pouvez-vous statuer sur ce détail?

**Réponse (Français) :**

Voir addenda A-1 articles 1, 2 et 3

**Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation originale demeurent inchangées.**

Le 20 août 2018

**PROJET :** TPSGC - SPAC  
Agriculture et agroalimentaire Canada  
Centre de recherche et de développement  
Réfection des toitures du bâtiment principal, lots 1, 3 et 4  
No de l'invitation : EF236-191056/A  
No. Référence TPSGC : R.091106.001  
N/D : 180108

---

## ADDENDA N° A-1

---

Ce document fait partie intégrante des documents de soumission.

**ARCHITECTURE :**

**DEVIS**

**1.0 Section 07 52 00 – Couverture à membrane de bitume modifié**

- .1 À l'article 3.13 Pose des drains de toit, ajouter le point suivant :
- .2 *Lorsque les drains de toit sont facilement accessibles par l'entre-plafond et que les travaux ne nuisent pas aux activités des occupants, assurer l'étanchéité avec la descente pluviale à l'aide d'un manchon d'accouplement flexible. Le Représentant du Ministère se réserve le droit d'exiger une étanchéité réalisée avec un beigne d'étanchéité.*

**2.0 Section 07 52 01 – Couverture à membrane de bitume modifié protégée**

- .1 À l'article 3.10 Pose des drains de toit, ajouter le point suivant :
- .2 *Lorsque les drains de toit sont facilement accessibles par l'entre-plafond et que les travaux ne nuisent pas aux activités des occupants, assurer l'étanchéité avec la descente pluviale à l'aide d'un manchon d'accouplement flexible. Le Représentant du Ministère se réserve le droit d'exiger une étanchéité réalisée avec un beigne d'étanchéité.*

**3.0 Section 07 55 63 – Couverture à membrane protégée – toitures végétalisées**

- .1 À l'article 2.18 Drain de toit, ajouter le point suivant :
- .2 *Manchon d'accouplement flexible ou beigne d'étanchéité selon les conditions sur place.*

- .2 À l'article 3.10 Pose des drains de toit, ajouter le point suivant :  
*.2 Lorsque les drains de toit sont facilement accessibles par l'entre-plafond et que les travaux ne nuisent pas aux activités des occupants, assurer l'étanchéité avec la descente pluviale à l'aide d'un manchon d'accouplement flexible. Le Représentant du Ministère se réserve le droit d'exiger une étanchéité réalisée avec un beigne d'étanchéité.*

#### **4.0 Section 02 41 00.08 – Démolition – travaux de petite envergure...**

- .1 À l'article 3.3 Remise en état et réparation du chantier, ajouter la phrase suivante au point 5 :  
*Utiliser des plants (arbres, arbustes, vivaces...) neufs.*
- .2 Ajouter l'article 3.5 suivant :  
**3.5 ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS**  
*.1 Les équipements motorisés (type Bob Cat) sont autorisés au bassin 3 seulement. Ils devront être à chenilles et être utilisés pour l'enlèvement du gravier seulement. En tout temps ils devront circuler sur l'isolant existant.*  
  
*.2 Il sera de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer, dès l'octroi de son contrat, de la capacité portante du toit existant pour recevoir cet équipement. Fournir une preuve écrite signée et scellée par un ingénieur en structure membre de l'OIQ.*

#### **DESSINS – LOT 1**

##### **1.0 Feuille A01/17 – Plan de site**

- .1 L'aire de chantier pour l'entreposage des matériaux et roulotte, situé à l'arrière du bâtiment, devra être aménagée uniquement sur l'aire gazonnée située à droite de la zone identifiée.

##### **2.0 Feuilles A05/17, A06/17 et A07/17 – Construction – plan de toit**

- .1 À la légende NOTES GÉNÉRATES - CONSTRUCTION, ajouter la note suivante :  
*5- Aux solins et contresolins métalliques existants conservés, enlever les mastics d'étanchéité existants, nettoyer, préparer la surface adéquatement et appliquer un nouveau mastic d'étanchéité de couleur s'harmonisant avec le substrat.*

#### **DESSINS – LOT 3**

##### **1.0 Feuille A01/17 – Plan de site**

- .1 L'aire de chantier pour l'entreposage des matériaux et roulotte, situé à l'arrière du bâtiment devra être aménagée uniquement sur l'aire gazonnée située à droite de la zone identifiée.

##### **2.0 Feuilles A04/10 et A05/10 – Construction – plan de toit**

- .1 À la légende NOTES GÉNÉRATES - CONSTRUCTION, ajouter la note suivante :  
*4- Aux solins et contresolins métalliques existants conservés, enlever les mastics d'étanchéité existants, nettoyer, préparer la surface adéquatement et appliquer un nouveau mastic d'étanchéité de couleur s'harmonisant avec le substrat.*

## DESSINS – LOT 4

### 1.0 Feuille A01/17 – Plan de site

- .1 L'aire de chantier pour l'entreposage des matériaux et roulotte, situé à l'arrière du bâtiment devra être aménagée uniquement sur l'aire gazonnée située à droite de la zone identifiée.

### 2.0 Feuille A02/09 – Démolition – plan de toit

- .1 Deux (2) prises d'air existantes : bâtis métalliques sur supports déposés sur l'isolant existant à supporter temporairement. Prévoir un bâti de  $\pm 6150 \times 1250$ mm avec 8 supports et un bâti de  $\pm 1690 \times 1245$ mm avec 5 supports.

### 3.0 Feuille A03/09 – Construction – plan de toit

- .1 À la légende NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION, ajouter la note suivante :  
*4- Aux solins et contresolins métalliques existants conservés, enlever les mastics d'étanchéité existants, nettoyer, préparer la surface adéquatement et appliquer un nouveau mastic d'étanchéité de couleur s'harmonisant avec le substrat.*
- .2 Prises d'air existantes, ajuster les supports. Prévoir un bâti de  $\pm 6150 \times 1250$ mm avec 8 supports et un bâti de  $\pm 1690 \times 1245$ mm avec 5 supports.

FIN DE L'ADDENDA

BISSON FORTIN ARCHITECTURE+DESIGN



Danielle Bisson, architecte associée PA LEED BD+C  
DB/bc